



Union départementale des sapeurs-pompiers

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours

de LOIR et CHER

11- 13 Avenue Gutenberg CS 74324 41043 Blois

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1



Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 2009 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours ;
Vu la décision d'agrément n° PSC1-1407 A 10 relatif à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) »
Vu le procès-verbal de formation **22 juillet 2017**

L'Union départementale des sapeurs-pompiers des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher
déclarant que **PINEDA Guillaume** né(e) le 18 avril 1997

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **PINEDA Guillaume**

Fait à **Vendôme**

le **22 juillet 2017**

le présent certificat de compétences.

Le président de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers

Jean-Noël RICHARD



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS-POMPIERS
LOIR-ET-CHER

PSC 1 - FNSPF - 2017 - 6 2 4 3 2

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat